

RPE Relais Petite enfance

Pour l'accueil individuel de votre enfant:

Vous êtes parent ou futur parent, vous recherchez un mode garde pour cela adressez-vous au RPE (Relais Petite Enfance):

1 bis avenue de Bouconne

31530 LEVIGNAC

Tél : 05.61.85.58.71

rpe@sivom-save.fr

Le réseau des RPE de la Haute-Garonne

. plus de 85 relais ...



Le Relais Petite Enfance DE LA VALLEE DE LA SAVE est

- *un service public intercommunal*
- *agrée et soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne*



Le Relais Petite Enfance SIVOM Vallée de la Save

Liste des 4 communes couvertes :

**LASSERRE-PRADERE, LEVIGNAC,
MERENVIELLE, SAINTE LIVRADE**

Mail: rpe@sivom-save.fr

Téléphone : **05.61.85.58.71**

Adresse : **1bis avenue de Bouconne
31530 LEVIGNAC**

HORAIRES :

Rencontres, animations pour les
professionnels de l'accueil individuel :

Lundi 8h45 à 12h

Jeudi 8h45 à 12h

Permanences téléphoniques :

Lundi 12h à 13h15

Jeudi 12h à 13h15

Permanence d'accueil :

Lundi 14h à 16h15

Jeudi 14h à 17h15



Le Relais Petite Enfance

Accompagnement

Informations

Echanges

Animation

Partenariats



Le relais, un service gratuit pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel

Son objectif est de créer un environnement favorable à l'accueil individuel.

Pour les parents :

- ✓ informations sur les modes d'accueil de l'enfant
- ✓ précisions sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s
- ✓ explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle
- ✓ informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf

Pour les jeunes enfants :

- ✓ ateliers et animations collectives leur permettant :
- ✓ rencontres, éveil et découvertes avec le professionnel de l'accueil individuel
- ✓ expérience en groupe
- ✓ ouverture sur l'extérieur

L'animateur responsable du RPE :

Caroline COUMEL- GENDRE



Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- services de la PMI
- établissements d'accueil du jeune enfant (crèche, accueils de loisirs maternels, écoles maternelles)

Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité
- respect du bien-être de l'enfant
- professionnalisation de l'accueil à domicile du jeune enfant

Orienté, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- DREETS, Pajemploi
- CAF, monenfant.fr
- PMI
- syndicats employeurs ou salariés
- associations professionnelles

Pour les professionnels de l'accueil individuel :

- ✓ mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil
- ✓ informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs ...
- ✓ écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- ✓ rencontres, débats, promotion de la formation continue
- ✓ avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres...

Pour les futurs professionnels :

- ✓ informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément